

DEPARTEMENT
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE CHARMES

Commune
de SOCOURT

Commune de SOCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 16 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

ETAIENT PRESENTS (07) : MM. Jean-Luc MARTINET – Michel NOIRCLERE - Claude DIDOT - Aimé HOUILLON - Francis HABRANT - Mmes Véronique MICARD – Françoise RAJOIE.

ETAIENT ABSENTS (04) : MM. Alain GDAUT - Benoît LAURENT. Cyril KOEPFERT - Thierry TRUFFY.

ETAIT EXCUSE (00) :

M. Claude DIDOT a été nommé Secrétaire de séance.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

11/2019 - BUDGET PRIMITIF EAU 2019 :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2019 de l'EAU,
VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	35.000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	200.500,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	235.500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	35.000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	200.500,00 €
TOTAL DES RECETTES :	235.500,00 €

Budget voté en équilibre.

12/2019 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 :

Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
FIXE comme suit le tableau des subventions 2019 aux associations :

A.D.M.R. _____	30,00 €
Amicale des Donneurs de Sang _____	30,00 €
Amicale des Techniciens du Risque _____	175,00 €
AREMIG _____	30,00 €

Croix Rouge _____	30,00 €
Association des Paralysés de France _____	30,00 €
Foyer Rural – Section 3 ^{ème} âge _____	500,00 €
Foyer Rural – Festival de Musiques Traditionnelles _____	1.000,00 €
Foyer Rural – Animations _____	5.000,00 €
Légion Vosgienne _____	175,00 €
Union des Aveugles _____	30,00 €

Coopérative école maternelle du Bout du Pont _____	300,00 €
Coopérative école primaire du Bout du Pont _____	300,00 €

Subvention exceptionnelle école primaire du Bout du Pont _____ 300,00 €

Subvention exceptionnelle à la fondation du patrimoine pour la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris _____ 1.000,00 €

Provision pour subventions exceptionnelles _____ 1.070,00 €

Total : _____ 10.000,00 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

13/2019 - BUDGET COMMUNAL 2019 - VOTE DE LA FISCALITE DIRECTE :

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation :	07,57 %
Taxe Foncière Bâti	09,78 %
Taxe Foncière non Bâti.....	13,02 %

14/2019 - BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019 :

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de son Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2019 de la Commune,

VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	363.000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	303.000,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	666.000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	597.000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	303.000,00 €
TOTAL DES RECETTES :	900.000,00 €

Budget voté en excédent de fonctionnement.

15/2019 - PROGRAMME DE SECURISATION DES VOIES PUBLIQUES OUVERTES A LA CIRCULATION :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude réalisé en 2018 par le BE ACERE concernant la mise en sécurité des voies publiques ouvertes à la circulation dans le village afin de parvenir à réduire la vitesse excessive de certains automobilistes et donc les risques inhérents à ces comportements irresponsables.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation d'un programme de travaux en 2019 et suggère de déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Vosges au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le programme de mise en sécurité des voies publiques ouvertes à la circulation.

ARRET le coût prévisionnel du programme à 20.833,33 € H.T., soit 25.000 € TTC.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière du Conseil Départemental des Vosges au titre des amendes de police.

ETABLIT le plan de financement ainsi qu'il suit :

Autofinancement _____	10.416,66 €
Subvention attendue au titre des amendes de police au taux de 50 % _____	10.416,67 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2019 et que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2019.

PRECISE que la part d'autofinancement de la commune sera augmentée si le taux de subvention attendu au titre des amendes de police n'était pas celui escompté.

16/2019 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME DE PARIS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que personne selon lui ne peut rester insensible à l'incendie qui a ravagé une partie de la cathédrale Notre Dame de Paris et suggère que la commune contribue à l'effort de reconstruction de ce symbole national.

Il précise que les finances de la commune permettent un effort significatif qui viendra s'ajouter à l'insoupçonnable élan de générosité qui s'organise tant au niveau national qu'international.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à la fondation du patrimoine pour la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de la fondation du patrimoine et de faire procéder au virement correspondant.

La séance a été levée à 21h30.

SOCOURT, le 17 Avril 2019
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET



Affiché le 17 Avril 2019
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

